



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### programmes

Question écrite n° 9977

#### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la place de la prévention sanitaire dans la réforme des programmes du secondaire. L'Association de promotion de la profession infirmière propose de former les futurs citoyens que sont les collégiens et lycéens à l'approche globale de la santé et non plus seulement sur des thèmes éclectiques et ponctuels tels que le tabac ou la prévention du suicide de l'adolescent. Il pourrait ainsi être intégré des programmes pédagogiques visant à développer des connaissances générales et particulières sur l'homme et sa santé. Il lui demande quelles mesures allant vers cet objectif et faisant participer l'école à une politique de prévention de santé publique le Gouvernement entend prendre.

#### Texte de la réponse

Traditionnellement les questions liées à la prévention sanitaire et à l'éducation à la santé sont étudiées au niveau de la scolarité obligatoire dans le cadre de l'enseignement de sciences de la Vie et de la Terre (nouvelle appellation scolaire de la biologie-géologie). Comme l'indique l'introduction du nouveau programme de sixième, appliqué depuis la rentrée de septembre 1996, « on attend aussi de l'élève sortant du collège qu'il puisse choisir les comportements, les attitudes d'hygiène et de prévention en accord avec les connaissances acquises ; utiliser la compréhension des principes simples de transmission du patrimoine héréditaire et de la place de l'homme dans la nature, pour fonder un comportement social ouvert et responsable (respect de la vie, des hommes et des femmes dans leur diversité...) ». (Arrêté du 22 novembre 1995). Ces objectifs généraux sont particulièrement développés dans le programme du cycle central (classes de cinquième et quatrième) en inscrivant l'enseignement dans la double perspective d'une éducation à la santé et à l'environnement. Plusieurs développements sont prévus dans le programme : « Des habitudes de vie saine contribuent au bon fonctionnement de l'appareil locomoteur et du système nerveux » ; « des substances nocives, plus ou moins abondantes dans l'environnement perturbent le fonctionnement de l'appareil respiratoire » ; « le bon fonctionnement du système cardio-vasculaire est favorisé par l'activité physique ; une alimentation trop riche, le stress... sont à l'origine de maladies cardio-vasculaires » (Arrêté du 10 janvier 1997, J.O. du 21 janvier 1997). Le projet de programme de troisième, en discussion actuellement, centre l'enseignement sur « l'Homme à la fois dans son fonctionnement comme organisme et dans divers aspects de ses interactions avec son milieu et son environnement ». En particulier, la partie C porte sur la « Préservation de l'identité biologique et protection de l'organisme » et la partie E, sur la « Responsabilité humaine : santé et environnement ». Les apports des sciences de la Vie et de la Terre sont complétés par une réflexion globale inscrite dans le programme d'éducation civique du cycle central, dans les termes suivants : « La responsabilité de chacun est abordée en relation avec l'éducation à la santé et les problèmes de santé publique. » (Arrêté du 10 janvier 1997, J.O. du 21 janvier 1997). Sont visés plus particulièrement le tabagisme, la drogue et l'alcoolisme. Par ailleurs à l'initiative conjointe du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale, un module de 20 heures d'éducation à la santé et à la responsabilité a été mis en place de façon expérimentale (pour l'année scolaire 1995-1996 et 1996-1997) dans trois académies (Aix-Marseille, Créteil et Lille) auprès des élèves de 4e et 3e. L'objectif de ce

module était de mener des actions d'éducation à la santé et à la responsabilité dans une perspective globale qui tienne compte des aspects psychiques, physiques et sociaux de la santé, dans le cadre d'un travail interdisciplinaire, sur la base du volontariat et en fonction des réalités et des besoins des établissements. Ainsi chaque établissement, des dix-neuf qui se sont portés volontaires pour l'expérimentation, a fixé ses priorités, déterminé le contenu du module, ainsi que son déroulement. Un récent bilan montre que l'expérience a été très positive pour les personnes impliquées (élèves, parents, enseignants) dans la réalisation de ce module, car ils y ont trouvé une réponse aux difficultés qu'ils rencontrent dans la vie scolaire, pour les uns, sociales et familiales pour les autres. Sur la base de différentes expériences, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie diffusera prochainement à l'attention des établissements primaires et secondaires, des instructions et recommandations pour une prise en compte régulière et globale de l'éducation à la santé.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9977

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 1998, page 630

**Réponse publiée le :** 6 avril 1998, page 1956